

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze, le vingt-neuf du mois d'avril, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 22 avril 2011 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Présents : MM. SLOVAK, ULMI, CHAMPION, AURIOL, ROULLEAU, POTTIER, BOULAY, DRONIOU, Mmes BOITELLE, DE CLERCQ, DOMBRE, ROGER, JOCARD, DAURON.

Absents : Néant.

Procurations : Néant.

Secrétaire de séance : T. CHAMPION.

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2011.

**1 – BUDGET PRINCIPAL :
Compte de gestion 2010 du Receveur municipal**

Tableau des résultats distribué aux conseillers.

Le conseil approuve le compte de gestion 2010 du receveur pour le budget principal.

15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

**2 – BUDGET PRINCIPAL :
Compte administratif 2010 du Maire**

Tableau des résultats distribué aux conseillers.

Le conseil élit M. DRONIOU Joël en qualité de Président de séance pour l'approbation du compte administratif du Maire.

E. ROULLEAU présente et commente les résultats 2010 examinés en comité consultatif des finances le 8 avril et conformes à la comptabilité du Receveur.

Le compte administratif 2010 faisant apparaître les résultats cumulés suivants est approuvé
(Le Maire ayant quitté la salle lors du vote) :

- fonctionnement : + 220 966,56 € investissement : - 75 914,94 €

14 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

**3 – BUDGET PRINCIPAL :
Affectation du résultat de fonctionnement 2010**

Le conseil décide d'affecter en 2011 le résultat excédentaire 2010 de fonctionnement d'un montant de 220 966,56 € pour partie à la section d'investissement pour 195 951,94 € afin de couvrir le besoin de financement. Le reliquat sera reporté en fonctionnement pour 25 014,62 €.

15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

**4 – BUDGET PRINCIPAL :
Vote des taux des contributions directes**

Le conseil municipal décide de voter les mêmes taux qu'en 2010 soit : 15,53 % pour la taxe d'habitation, 18,29 % pour la taxe foncière sur le bâti, 52,80 % pour la taxe foncière sur le non bâti. Le produit attendu est de 191 241 € plus 14 351 € d'allocations compensatrices.

15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

**5 – BUDGET PRINCIPAL :
Budget primitif 2011**

Tableau du projet de budget examiné en commission des finances distribué aux conseillers. Les nouveaux investissements acceptés par le conseil pour une somme de 201 292,06 € concernent : les travaux d'agrandissement de la cantine scolaire avec rénovation de l'électricité, la réfection de la toiture du préau et de la cour de la cantine, l'aménagement d'un espace cinéraire (columbarium et cavurnes) au cimetière, les travaux de voirie pour l'accès au centre équestre, la création de 2 garde-corps sur la scène de la salle polyvalente, le renouvellement de l'éclairage extérieur de la salle polyvalente, l'achat de nouveaux panneaux de signalisation et d'un panneau d'affichage pour le cimetière, le renouvellement d'extincteurs.

J-L. SLOVAK expose un projet d'achat de barnums pour remplacer les stands du comité des fêtes qui n'offrent plus une sécurité nécessaire. Le conseil propose l'achat de ces barnums par le comité des fêtes et la participation de la commune par une subvention exceptionnelle.

Le conseil vote le budget primitif communal 2011 qui s'équilibre à 586 057 € en section de fonctionnement et à 630 828 € en section d'investissement.

15 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

6 – ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS pour 2011

Le Maire informe le conseil que la prévision de dépenses de l'ASLO pour le poste d'animateur jeunes (Profession Sport 41) est de 8 500 € pour 2011 et s'étonne de la faible participation des sections du foot et du cyclo. Il propose d'octroyer la même subvention qu'en 2010 et d'obtenir des explications de l'ASLO. Un supplément pourra être décidé en cours d'année.

Le conseil demande à ce que les heures d'interventions de l'animateur soient suivies.

Subvention à la fanfare : 1 abstention (J. DRONIOU).

Vote des subventions : 4 conseillers s'abstiennent car faisant partie de bureaux d'associations subventionnées (J.M. AURIOL (ASLO Pétanque), N. DE CLERCQ (ASLO Danse et Culture du Val de Loire), P. ULMI (ASLO Football), N. BOITELLE (UNRPA)).

Le conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes pour 2011 :

Association Sports et Loisirs d'Orchaise (ASLO) - poste animateur jeunes	6 500 €
Association Sports et Loisirs d'Orchaise (ASLO) - fonctionnement	4 500 €
Fanfare d'Orchaise	1 200 €
Section locale de l'UNRPA	100 €
Amicale des sapeurs pompiers d'Orchaise	500 €
Société de chasse d'Orchaise	100 €
Syndicat d'initiative de la vallée de la Cisse	50 €
Foyer socio-éducatif du collège d'Onzain	200 €
Comité départemental de la Croix Rouge	100 €
Association pour le mémorial de la résistance à Seillac	50 €
Cercle généalogique de Loir-et-cher	100 €
Association des Maires de Loir-et-Cher	338 €
Association des Maires Ruraux de France	93 €
Association des Secrétaires de mairie de Loir-et-Cher	30 €
Jeunes sapeurs pompiers d'Herbault	150 €
ADMR de la Cisse	200 €
Le Souvenir Français - comité d'Herbault	30 €
Centre de Formation des Apprentis - Blois	120 €
AFORPROBA - Blois	160 €
Association des conciliateurs de justice	100 €
Restaurants du cœur 41	100 €
Prévention Routière Blois	50 €
Groupe d'Amis Spéléologues (St-Denis en Val)	150 €
TOTAL	14 921 €

11 voix POUR 0 voix CONTRE 4 ABSTENTIONS

7 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REFECTION DU PREAU DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le Maire signale que deux devis ont été reçus : Entreprise BARBEAU et CMCR.

Le conseil décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise BARBEAU à Molineuf pour les travaux de réfection de la toiture du préau de la cantine scolaire pour un montant de 13 511,11 € H.T. soit 16 159,29 € T.T.C.

8 – PLAN LOCAL D'URBANISME

E. ROULLEAU quitte la séance.

Projet de zonage, de règlement, les orientations d'aménagements et le PADD envoyés par mél aux conseillers le 28 avril.

Le Maire :

- énumère les différentes réunions organisées avec le groupe de travail, la DDT et les personnes publiques associées pour aboutir au projet présenté,
- expose les modifications apportées au zonage et au règlement depuis la dernière réunion,
- lit le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- rappelle la dernière réunion publique de décembre 2010 et l'affichage en mairie – depuis cette réunion - du projet présenté,
- lit le projet de délibération.

Débats et validation du PADD : E. DAURON s'abstient au motif que les informations aux conseillers n'ont été transmises que la veille de la séance laissant peu de temps pour examen.

Bilan de la concertation : T. CHAMPION regrette le peu d'informations et de communication sur le site internet concernant le déroulement du PLU. Le conseil demande à ce que le cabinet Urban'ism envoie le support d'information qui a servi à la dernière réunion publique.

Le conseil décide de reporter ces décisions à la séance de conseil du mois de mai. Entre temps, une information auprès des administrés concernant le projet d'arrêté du PLU sera faite par affichage dans la commune et sur le site internet. Le projet sera affiché en mairie et consultable.

9 – INITIATION SPELEO

Le Maire explique que le Groupe d'Amis Spéléos de St-Denis en Val (45) organise depuis 2 ans des séances d'initiation à la spéléologie pour les habitants de la commune et hors commune. Leur déplacement est pris en charge par la commune et les sommes demandées aux participants sont peu élevées.

Il signale que le club de Blois a organisé récemment une journée d'initiation pour tous. Il propose de contacter ce club dont les frais de déplacement seraient beaucoup moins élevés.

Le conseil décide de remettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil.

10 – RESTAURATION DU RETABLE DE L'EGLISE

Le Maire signale que le retable de l'église (tableau peint sur 2 faces) vient d'être transporté du château de Blois au centre de recherche et de restauration de Versailles pour y être étudié avant restauration. Le devis de l'étude est de 2 152,80 €. La conservation du château de Blois demande l'accord du conseil municipal pour lancer l'étude.

Le conseil demande si la commune participe à cette étude.

Sans réponse apportée, le conseil décide de reporter cette décision lors du prochain conseil.

11 – AFFAIRES DIVERSES

- Le Maire :
 - rend compte de la réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) à laquelle il a assisté avec N. BOITELLE concernant le redécoupage de l'intercommunalité en Loir-et-Cher.
 - Informe du blocage de la décision de fermeture de classe à Chambon sur Cisse à la rentrée de septembre.
- J-L. SLOVAK informe des prochains travaux d'étanchéité sur le toit de l'école.
- J. DRONIOU signale que les travaux de clôture des terrains de la Corne du Cerf ont été utiles car ils ont évité le stationnement d'une communauté des gens du voyage mi avril.

La séance est levée à 00 h 00.

PROCHAIN CONSEIL : date à déterminer

Le Maire,
Gérard CHARZAT